

Ligue européenne de coopération économique

Commission économique et sociale

Paris, le 28 mai 2013

« **L'énergie en Europe** »

Original : français

Résolution revue en séance du Conseil central

du 7 juin 2013

1. La Commission économique et sociale (CES) de la Ligue européenne de coopération économique (LECE), réunie à Paris le 28 mai 2013, a débattu du thème « **l'énergie en Europe** », avec plusieurs personnalités : Agnès THIBAUT, Commission européenne, Direction générale énergie ; le Professeur Jean-Marie CHEVALIER, Université Paris Dauphine ; Olivier APPERT, Prédident de l'IFPEN ; le Professeur Florent FLUES, *Centre for European Economic Research* de Mannheim ; Bruno REBELLE, Cabinet Transitions, Commission nationale française du débat sur l'énergie ; Jean-Marc JANCOVICI, ancien Professeur, Société Manicore.

Elle en retire les constatations suivantes.

- a) L'énergie est un enjeu primordial pour le développement et l'atmosphère dans un monde dont la population dépasse 7 milliards de personnes actuellement et pourrait atteindre, selon le scénario moyen de l'ONU, 9,3 milliards en 2050. Compte tenu des besoins d'amélioration du niveau de vie, notamment dans les pays du Sud, la perspective de la consommation annuelle mondiale d'énergie à l'échelle mondiale est celle d'un doublement d'ici à 2050. En outre, malgré les efforts d'économie faits en Europe, et le freinage dû à la situation économique et sociale de crise qui prévaut dans nombre de pays de l'UE, la demande d'énergie se maintient à un niveau élevé sur notre continent. La lutte contre le réchauffement climatique est aussi un enjeu majeur qui suppose entre autre une division des émissions de gaz à effet de serre par 2 à l'échelle mondiale et par 4 dans les pays les plus avancés, entre 1990 et 2050.
- b) L'énergie a été au cœur de la construction européenne dès son origine : CECA en 1951, Euratom en 1957. Elle reste aujourd'hui un domaine important à l'échelle communautaire : participation de la Commission européenne au nom de tous les Etats membres aux négociations sur le changement climatique ; politique des quotas d'émission ; objectif communautaire des 3x20% à l'horizon 2020 ; ouverture progressive du marché européen de l'énergie ; financement des réseaux d'interconnexion ; lutte contre le dumping de certains pays non européens ; élaboration de normes (comme la norme EURO 5 sur les émissions polluantes), etc... Les traités (TFUE 4, art. 194) font de l'énergie un domaine de compétence partagée, visant, dans un esprit de solidarité entre les Etats membres : à assurer le fonctionnement du marché de l'énergie ; à assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques de L'Union ; à renforcer l'efficacité énergétique et les économies d'énergie ainsi que le développement des énergies nouvelles et renouvelables ; à promouvoir l'interconnexion des réseaux énergétiques. Mais cette politique énergétique communautaire est parcellaire et les résultats sont nettement en deçà des objectifs : effondrement du prix des permis d'émission ; retards sensibles par rapport aux objectifs des 3x20% notamment. La dépendance énergétique croissante de l'Europe, qui consacre déjà 3% de son PIB (500 milliards d'€ !) à l'importation de

pétrole, de gaz et de charbon, reste très préoccupante dans un contexte géopolitique instable et face à la vive croissance de la demande chinoise qui concurrencera de plus en plus nos besoins.

- c) Le coût de l'énergie grève sérieusement la compétitivité européenne : en Europe, par rapport aux Etats-Unis (qui obtiennent des prix de revient bas en exploitant le gaz de schiste), le prix du gaz est 4 fois plus cher et le prix de l'électricité payé par les entreprises 27% plus élevé. Ce surcoût met nos entreprises en difficulté préoccupante face à la concurrence. Il est en outre un facteur de hausse des prix au sein de l'Union européenne.
 - d) Dans l'état actuel des traités européens, les politiques énergétiques des Etats membres sont encore largement nationales et peu coordonnées. Les négociations sont menées « chacun pour soi » avec les grands fournisseurs de gaz (Russie, Algérie, etc). Les bouquets énergétiques sont très différents. Les décisions stratégiques sont prises unilatéralement, sans tenir compte des interdépendances : décision de sortir du nucléaire en Allemagne et en Italie, réduction beaucoup plus limitée et lente en France ; utilisation importante du charbon en Allemagne ; décision de principe en faveur du gaz de schiste en Pologne, gel en France ; résistance aux grandes interconnexions ; taxations nationales des hydrocarbures ; soutien aux énergies renouvelables de niveau très différent d'un pays à l'autre, conduisant à des degrés de développement très contrastés ; recherches non coordonnées -voire concurrentes- sur les énergies renouvelables, le stockage du CO₂, le traitement des déchets nucléaires, le stockage décentralisé de l'électricité, etc. La production industrielle est à la peine dans certains domaines stratégiques : photovoltaïque, batteries, nucléaire suite à Fukushima, etc. Aucune politique industrielle européenne dans le domaine stratégique de l'énergie ne se dessine en raison notamment de la primauté donnée à la politique de concurrence.
2. Se joignant aux voix qui s'élèvent pour préconiser la mise en place d'une véritable politique énergétique européenne, et dans la ligne des conclusions du Conseil européen du 22 mai dernier, notre Commission formule les recommandations suivantes.
- a) L'action à la fois la plus efficace en termes écologiques et la plus rentable économiquement est **la recherche d'économies d'énergie**. Cela appelle une politique sélective d'encouragement à la sobriété énergétique : en particulier dans le logement, où un vaste programme de rénovation thermique est nécessaire et doit être allié au développement de réseaux intelligents (« *smart grids* »), d'éco-quartiers et à un urbanisme rénové ; mais aussi dans les transports (offre renforcée de transports en commun, amélioration du rendement des moteurs thermiques, voiture électrique) ; les progrès déjà réalisés par l'industrie en matière d'économie d'énergie et d'émissions polluantes doivent être poursuivis ; il en va de même dans le secteur agricole.
 - b) La compétitivité de l'Union européenne est un enjeu déterminant. Dans ce but, **le coût d'accès des entreprises à l'énergie doit être maintenu aussi bas que possible**. Cela suppose :
 - un arbitrage entre consommateurs et activités productives favorables à ces dernières, notamment en ce qui concerne le prix de l'électricité (l'électricité est facturée à des prix très différents d'un pays à l'autre, allant de 30 cts/KWh en Allemagne à 8 cts/KWh en Bulgarie), tout en mettant en œuvre un filet de sécurité permettant de protéger les plus pauvres de la « précarité énergétique » (définie comme le fait de consacrer plus de 10% de son revenu du foyer à la facture énergétique) ;
 - un rapprochement entre le prix du gaz en Europe et aux Etats-Unis ; la renégociation des contrats à long terme avec les fournisseurs (la Commission

pourrait éventuellement, comme l'a proposé J. Delors, négocier des contrats cadres d'approvisionnement, qui seraient ensuite revendus en interne) et l'intensification de la concurrence peuvent y contribuer de même qu'une politique européenne plus favorable au gaz de schiste, à l'énergie nucléaire et au charbon propre (CSC).

- c) Dans cette optique – et dans celle d'une diversification et d'une moindre dépendance énergétique - **les capacités européennes de production de gaz et d'huile de schistes ne peuvent être négligées**. Il faut mieux connaître nos réserves potentielles, en quantité comme en qualité, et progresser aussi vite que possible vers des méthodes d'extraction à la fois rentables et plus respectueuses de l'environnement. Cela requiert un effort de recherche important, qui doit être autorisé et envisagé même là où l'exploitation des gaz de schistes est actuellement interdite. Notre Commission recommande qu'un programme européen important soit mis en place pour coordonner et financer les efforts en ce sens, comme cela est fait par exemple pour le stockage du carbone.
- d) Il importe de poursuivre les progrès vers une **unification réelle du marché européen de l'énergie**, en réduisant la part des tarifs administrés au niveau national et des subventions qui subsistent dans nombre de pays européens au détriment de la liberté de circulation des produits et faussent les signaux de prix adressés par les marchés. Des réseaux de transport transfrontaliers renforcés et accessibles à tous sont également une nécessité pour parvenir à ce marché unifié.
- e) Pour favoriser l'économie de combustibles fossiles et réduire les émissions de CO₂, **il importe de donner un coût significatif et prévisible à la tonne de carbone fossile consommée**. Tel était l'objet du marché européen d'échange de quotas, aujourd'hui atteint par la surabondance des allocations. Les autorités européennes doivent avoir le courage de prendre les décisions qui s'imposent (gel ou report d'allocations) pour animer ce marché. Par ailleurs, la défense de la compétitivité européenne et la préservation des règles d'un commerce international équitable nécessitent l'instauration d'un système de neutralisation aux frontières de l'Union (telle une « taxe carbone ajoutée », payée par les importateurs comme par les producteurs locaux et déductible à l'exportation).
- f) **Le développement des énergies nouvelles et renouvelables** (ENR : éolienne, solaire photovoltaïque ou thermique, marine, biomasse mais aussi hydraulique) **est une priorité**. Cela suppose des investissements considérables, qui doivent être assurés par chaque pays mais dans un cadre coordonné et partiellement financé par des emprunts communautaires (BEI, Project Banks). De plus, la poursuite des progrès techniques indispensables pour atteindre au plus vite la « parité marché » (progression sur la « *learning curve* ») appelle qu'une part substantielle du Programme Communautaire de Recherche et Développement Technologique soit consacrée à la recherche, la valorisation, l'innovation et le développement de procédés tant pour la production même d'énergie que pour des filières connexes comme les réseaux de transport, le stockage du CO₂, le stockage de l'électricité (pompage, batteries, air comprimé, hydrogène, nanotechnologies, hydrure métallique).
- g) **L'énergie nucléaire, bon marché et fonctionnant en continu, restera longtemps indispensable** dans le « *mix* » énergétique européen, même si certains pays s'en sont tenus à l'écart (Italie, Portugal, Autriche) ou ont décidé d'en sortir (Allemagne, Espagne), au prix d'un surcoût sensible pour leurs populations. Il est néanmoins indispensable de renforcer encore les précautions de sûreté nucléaire, de traitement des déchets et de lutte contre la prolifération. Il est nécessaire en outre de progresser dans l'évaluation, le chiffrage et le provisionnement des coûts de démantèlement.

- h) Les ENR et le nucléaire ne permettent pas de faire face à eux seuls aux pointes de la demande (notamment hivernale). Il est inévitable d'y **répondre par un recours partiel aux énergies fossiles en privilégiant les centrales à démarrage plus rapide et moins polluantes (turbines à gaz) plutôt que, selon la tendance actuelle, par des centrales au charbon**. Enfin, un effort collectif considérable d'investissements devra être fait pour faire progresser les technologies de stockage du CO₂, développer de nouveaux réseaux de transport interconnectés d'électricité et de gaz, afin d'acheminer le courant produit par les ENR, de mieux étaler les périodes de pointes (qui ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre de l'Union), et aussi de faire face à d'éventuelles pannes. Ces réseaux de transport pourraient même être intercontinentaux, comme dans le projet Desertec, qui contribuerait en outre au développement coopératif des deux rives de la Méditerranée.
- i) Les retombées économiques comparées, les différents choix énergétiques en termes d'activité, d'emploi et de croissance doivent être plus complètement évalués à l'échelle européenne.
- j) L'ensemble des considérations qui précèdent montrent **l'absolue nécessité de développer une politique commune de l'énergie, globale et ambitieuse**. Cette politique appelle des changements institutionnels permettant de surmonter la règle de l'unanimité ; à défaut elle pourrait prendre la forme d'une « coopération renforcée ». Elle doit viser à assurer aux producteurs, d'une façon aussi égale que possible à travers l'UE, un accès aisé à l'énergie à des prix compétitifs, tout en incitant les consommateurs à un comportement sobre en énergie. Pour y parvenir, des investissements conséquents doivent être faits tant en matière de recherche et innovation que de développement des réseaux et des installations (notamment ENR) et de programmes d'économie d'énergie. Ils doivent être cofinancés par une ressource communautaire – éventuellement anticipés par un emprunt européen - , telle qu'une taxe sur l'énergie ou plutôt sur les pollutions (émissions de gaz à effet de serre) la vente de quotas de carbone ou une taxe d'égalisation aux frontières.

* * * * *

-